

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 6 décembre 2017

**PRESENTS:** Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Véronique MYE, Serge DURAND.

**ABSENTS:** Daniel CRAMER, Alexandre JALLOT.

**PROCURATION:** Daniel CRAMER à Joëlle MYE.

**OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.5211-5-1 et L.5214-16 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** que les statuts de la collectivité sont composés de 3 parties : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives et qu'après une fusion de communautés, la loi prévoit un délai de un an pour harmoniser les compétences optionnelles ;

**Vu** le projet de statuts présenté par le Maire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de statuts présenté et annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**OBJET: PROJET FIC ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reporter le dossier qui avait été présenté pour le FIC 2017 concernant l'aménagement du Bourg et les abords de l'école à inscrire au programme FIC 2018 du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Ces travaux sont les suivants :

Désignation	Montant H.T. €	Montant T.T.C. €
Aménagement des abords de l'école	298 905.20	358 686.24

Le financement de ces travaux serait le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental :
- 30% du plafond subventionnable (195 200 €H.T.) multiplié par 0.97 (Coefficient de solidarité) soit 20.64% ⇒ 56 803.20 €
- Subvention DETR 30% ⇒ 89 671.56 €
- Subvention du Conseil Régional : 10.70% ⇒ 32 000.00 €
- Total des subventions : 59.70% ⇒ 178 474.76 €
- Participation de la commune sur montant H.T. ⇒ 120 430.44 €
- Financement de la T.V.A. par la Commune ⇒ 59 781.04 €
- Coût TOTAL T.T.C. = 358 686.24 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération présentée et sollicite l'inscription sur le programme FIC 2018 du Conseil Départemental du Puy de Dôme en vue de l'attribution d'une subvention de **56 803.20 €**
- **Approuve** le principe de financement.
- **Précise** que le financement de la part Communale sera assuré par les ressources propres de la Commune et la réalisation d'un emprunt.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire **pour effectuer** les actes de gestion nécessaires à la réalisation complète des travaux et à **signer** tous les documents afférents à ce projet.

Séance levée à 21h50.

Vu pour être affiché

Le 14/12/2017

le Maire,

Didier ROMEUF

